

Procédure d'inscription à la formation Artisan d'art et de la création contemporaine (U60)

Inscription

Les métiers ciblés par la formation U60 appartiennent à un champ large et varié. Afin de garantir un parcours adapté à tous, l'inscription se déroule en binôme entre :

- Le futur apprenant / candidat
- L'entreprise formatrice / patron-formateur

Dossier de candidature

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un dossier de candidature contenant :

- Un volet « apprenant »
- Un volet « entreprise »
- Un volet « plan de formation spécifique » proposé par l'entreprise
- La demande d'agrément de l'entreprise en vue de former un stagiaire en alternance

Ce dossier de candidature doit être complété conjointement par le patron-formateur et l'apprenant. L'introduction du dossier se fait donc en binôme.

Sélection des dossiers

Suite à la remise du dossier, un jury de sélection procède à l'examen des candidatures et à la sélection des dossiers les plus porteurs en matière de formation et d'insertion sur le marché de l'emploi. Le jury est composé des personnes suivantes liées à la formation « Artisan d'art et de la création contemporaine » :

- Un conseiller pédagogique
- Un délégué à la tutelle
- Un représentant du centre efp

Informations pratiques

- Le dossier de candidature sera envoyé suite à la validation de votre demande d'inscription (introduite via ce [formulaire de demande d'inscription](#)). Vous n'êtes pas dans les conditions d'admission ? Nous vous inviterons à passer un test d'admission au plus tard le **15 décembre 2021**.
- Le dossier de candidature doit être complété et envoyé au plus tard le **24 décembre 2021** à l'adresse mail : inscription@efp.be. Attention, **passé cette date, plus aucun dossier de candidature ne sera pris en considération**.
- Les binômes entreprise formatrice - apprenant seront convoqués les **13 et 14 janvier 2022** pour défendre leur projet.
- Les résultats relatifs à la sélection des candidats seront communiqués à partir du **14 janvier 2022**.
- Les apprenants sélectionnés seront invités à procéder à leur inscription définitive avant le **21 janvier 2022**.
- Les cours débuteront la semaine du **24 janvier 2022**.